

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

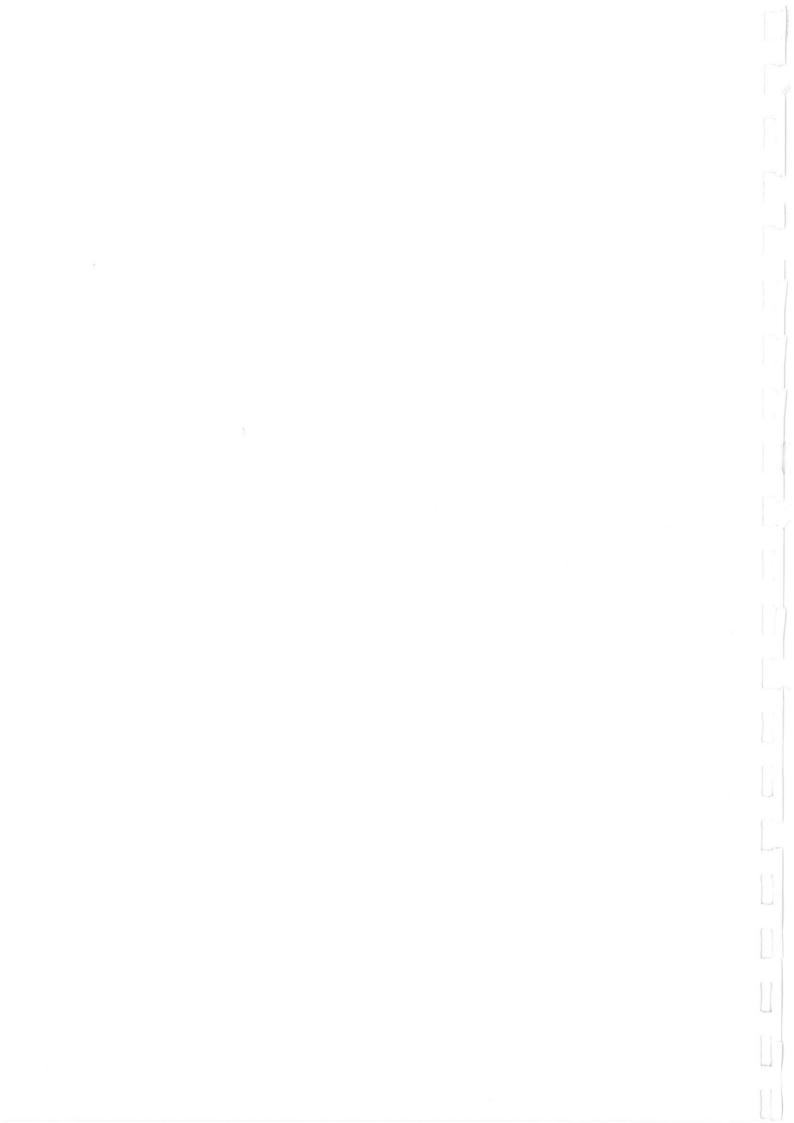


# Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

à joindre au formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une élude d'impact Cerfa n° 14734°01

Personne phy	rsique							
Nom	BOZON			Prénom MAURICE				
Adresse								
Numéro	Extensi	on	Nom de la voie	Chef-l	ieu			
Code Postal	73130	Localité	Saint Colomban des Villar	rds		Pays	FRANCE	
Tél	04.79.56.35.72	2		Fax	04.79.5 <b>9</b> .	42.81		
Couriel	mairie-st.col@	wanadoo.fi	r @					
Personne mo	rale							
Adresse du si	ège social							
Numéro	Extensi	on	Nom de la voie	Chef-lieu				
Code postal	73130	Localité	Saint Colomban des Villar	rds		Pays	FRANCE	
Tél	04.79.56.35.72	2		Fax 04.79.5 <b>g</b> .42.81				
Courriel	mairie-st.col@wanadoo.fr							
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande								
Nom	BOZON			Prén	om MAL	IRICE		
Qualité	Maire de la co	mmune de	Saint Colomban des Villard	S				
Tél	04.79.56.35.72	2		Fax				
Courriel	mairie-st.col@	wanadoo.fr	r ø					







### Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l	'autorité administr	ative de l'Etai	compétente
	en matière d'env	ironnement)	

e Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au co	۲,
par cas nº a été déposé	
auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en	
matière d'environnement le/	

#### Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

REÇU LE 2 7 JUIN 2012



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir	cette demande, lire attentivement la n	otice explicative
	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intituté du projet	
Création de la piste verte de la Pierre sur l	le front de neige de Saint-Colomban-des-Villar	ds, Savoie (73)
2. Ideni	tification du maître d'ouvrage ou du pétitior	naire
2.1 Personne physique		
Nom BOZON	Prénom MAURICE	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	M. Maurice BOZON, Maire de la commune d	e Saint Colomban des Villards
morale		rrice BOZON, Maire de la commune Colomban des Villards
RCS / SIRET 12/17/13/02/13/0	DEIICOLULIU Forme juridiqu	Collectivité
Joignez à	votre demande le document CERFA $n^\circ$	14734*01
	u des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du projet	122-2 du code de l'environnement et
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard c	des seuils et critères de la rubrique
42° b)	Piste de ski, hors site vierge, d'une surface i	nférieure à 4 ha (11 190 m²).
	Défrichement, d'un seul tenant, inférieur à 2	
51°b)	Demonent, a un seul tenant, interieur a z	25 114 (2 555111 ).
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet		

#### 4.2 Objectifs du projet

Créer une piste débutante à l'arrivée du téléski de la Pierre qui ne dessert qu'une piste bleue mal adaptée aux débutants. Cela permettra d'accroître l'offre de ski sur le front de neige et de répartir les flux de skieurs.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet nécessite un défrichement qui se fera par abattage, débardage et arrachage des souches et sera effectué par l'ONF. Le bois sera mis à disposition des habitants qui le souhaitent. Puis un travail de terrassement de haut en bas sera fait pour niveler le terrain par le biais de déblais/remblais immédiat sans phase de stockage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La piste de ski sera utilisée en période hivernale pour la pratique du ski alpin et, partiellement en été en tant que piste forestière.

La décision de l'autorité ad		trative(s) d'autorisation le projet a-l ive de l'Etat compétente en ma				re jointe au(x)		
dossier(s) d'autorisation(s).								
Domando d'Autorisation de	n Dáfricha	ment, Permis d'aménager (Demande	d'Autorisation	n d'Aména	rement de l	Pisto)		
		e d'autorisation ce formulaire est re		ir u Amena	gement de i	iste		
	-		,					
Demande d'Autorisation de	e Défriche	ment, Permis d'aménager (Demande	d'Autorisatio	n d'Aména	gement de l	Piste)		
4.5 Dimensions et caractéristique		jet et superficie globale (assiette) de	l'opération - p	oréciser les	The second second second			
	Grande	urs caractéristiques	7 /2	72	Vale	or or other transfer of the state of the sta		
Surface défrichée : Longueur de la piste: Largeur de la piste:	2 959 m² 360 mètre 25 mètres		11 190 m <sup>2</sup> 62 mètres					
4.6 Localisation du projet								
Adresse			Long °					
Commune de Saint Colomban	des	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d	l), 8°, 10°, 18°	. 28° a) et	b). 32°; 41	° et 42° :		
Villards	llaudo	Point de départ :	Long. 6_ 14	07_15	La#5_17	25_50_		
73130 Saint-Colomban des Vi	liarus	Point d'arrivée :	Long. 6 014	03_,73	Laf45_17	30_85_		
		Communes traversées :						
		Saint-Colomban-des-Villards						
		Sant Colomban des Villaras						
		on d'une installation ou d'un ouvraç			Nor			
4.7.1 Si oui, cette installation 4.7.2 Si oui, à quelle date a-		uvrage a-t-il fait l'objet d'une étude storisé ?	e d'impact?	Oui	Nor			
4.8 Le projet s'inscrit-il d		programme de	🔽					
ravaux?		O01	Non X					
Si oui, de quels projets se con	npose le	programme ?						
			TVA - No. of the control of the cont					
	ensibilité	environnementale de la zone d'im	nlantation o	nvisagée	-			
5.1 Occupation des sols	ensionile	envionnementale de la zone a ini	pidinanon ei	ivisagee				
Quel est l'usage actuel des sol		eu de votre projet ?						
La piste projetée est située :		sé non exploité (11 190 m² concerné p	nar le terrasse	ment dont	26 5% défr	ichés		
SOLEN TELLEMENT TO PROTECT AND THE STATE OF		des ovins. Cette dernière sera restitu						
effectuée.								
		orbanisme (ensemble des docume des sols sur le fleu/tracé de votre p		me Oui	X	Non 🗌		
concernes) regientemani roci	capalion	aca sons and te lico/frace de volle p	ioje i v					



Si out, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 avril 2005

Projet situé en zones AS et N : « secteurs aménagés ou potentiellement aménageables pour une activité ski et tourisme en général ».

Donc pas de restriction particulière concernant le zonage.

ts ont-	ils fait	l'objet d'une évaluation Oui Non
es, noto	amme	agée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	X	
X	Action representation of the Control	Massif des Villards
	X	
	X	
	k.	
	X	
	<b>K</b>	
X		PPR Approuvé le 23 septembre 2009
x	Ш	
	X	
	X	
	Ntation es, note or important and a series of the control of the c	ntation envises, notammes impact Oui Non  X X X X X X X X X X X X X X X X X X

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?				
dans un site inscrit ou classé ?				
situe-t-il, dans ou à proximité :		Ouì	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?				Situé à plus de 8 kilomètres du Site d'intérêt communautaire « Réseau de zones humides et alluviales des Hurtières »
nent historique ou d'un site class nondial de l'UNESCO ?	é au		K)	
6. Caractéristiques de l'Impac	l pole	ntiel c	iu proj	et sur l'environnement et la santé humaine
envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir apléter le tableau suivant :	les in	ciden	ces su	ivantes ?
aines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x		
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		$\Box$		
Est-il excédentaire en matériaux ?			seror stock	errassements nécessitent des déblais et remblais qui nt prélevés sur la zone du projet et équilibrés sans ages intermédiaires. Pas d'apports de matériaux ntones, pas de matériaux excédentaires
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oul, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X.		
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X 230 and an analysis of the same and an analysis of the s		1	impacts sur la flore et la forêt faibles. Projet en lisière de forêt ce qui ne détruit pas la continuité écologique des boisements. Le cortège prairial est constitué d'espèces ubiquistes pionnières et issues des revégétalisation antérieures. Cette zone ne présente pas d'intérêt écologique majeur. Au vu de la situation, au cœur du domaine skiable de St Colomban, les impacts sur la faune sont qualifiés de faibles.
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	Tributa ( State ) ( State )	X International Conference of the Conference of		
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	[x]		0.67% se sit	rojet engendre du défrichement (consommation de 6 du massif forestier privé de la Pierre). Le défrichement que en lisière. A court terme, le projet consomme des tes pâturés.
	inscrit ou classé ?  situe-t-il, dans ou à proximité :  tura 2000 ?  tent historique ou d'un site class nondial de l'UNESCO ?  6. Caractéristiques de l'Impacenvisagé est-il susceptible d'avoir apléter le tableau sulvant :  Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  Est-il excédentaire en matériaux ?  Est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?  Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des destructions de la blodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?  Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?  Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles,	inscrit ou classé ?  inscrit ou classé ?  inscrit ou classé ?  intura 2000 ?  Inent historique ou d'un site classé au nondial de l'UNESCO ?  6. Caractéristiques de l'Impact pole envisagé est-il susceptible d'avoir les in upléter le tableau sulvant :  stines de l'environnement :  Uni  Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  Est-il excédentaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?  Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégrabations, des destructions de la biodire, habitats, continuités écologiques ?  Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les avoirs de senumérées au 5.2 du présent formulaire ?  Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles,	inscrit ou classé ?  inscrit ou classé ?  inscrit ou classé ?  inscrit ou classé ?  intra 2000 ?  inent historique ou d'un site classé au mondial de l'UNESCO ?  6. Caractéristiques de l'Impact potentiel d'envisagé est-il susceptible d'avoir les incident apléter le tableau sulvant :  sines de l'environnement :  un Nonn  Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  Est-il excédentaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du soi ou du sous-soi ?  Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la blodiversité existante : faune, fiore, habitats, continuités écologiques ?  Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?  Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, X	inscrit ou classé ?    Situe-t-il, dans ou à proximité : Oui Non tura 2000 ?   Inent historique ou d'un site classé au

2 7 JUIN 2012

Risques et nuisances	Est-II concerné par des risques technologiques ?			
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	photocol (tracil therein), Alle	X	
	Est-il source de bruit ?			Seulement en phase de réalisation du fait du travail des
	Est-II concerné par des nuisances sonores ?		K	engins et de la circulation. Nuisances ponctuelles, faibles et durant les heures de travail.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des		X	
Commodité	nuisances olfactives ?		K	
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ?	X		Seulement en phase de réalisation. Nuisances ponctuelles et faibles.
	Est-il concerné par des vibrations ?		$\mathbf{x}$	Tuibics.
	Engendre-t-il des émissions tumineuses?		x	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		K	
r geall de consequent per est de l'en en min en en est province en mêt de	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		x	
	Engendre-t-il des rejets		K]	
Pollutions	hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		x	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	
			elles su	sceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui 🗌 I	Non X Si oul, décrivez lesquell	es:	A CONTRACTOR	

6.3 Le	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?						
Oui	Non X Si out, décrivez lesquels :						
	7. Auto-évaluation (facultatif)						
	gard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.						
skiak	egard de la nature du projet (piste de moins de 4 hectares), de la zone choisie (zone aménagée, située sur le domaine ole et à proximité des habitations et de la route), et de l'absence de zonage de protection de type ZNIEFF, etc., le et n'engendre que de faibles impacts temporaires et ponctuels sur son environnement.						
sero	ncidences du projet sur l'environnement sont faibles et des mesures de réduction et de suppression des impacts nt intégrées au projet (revégétalisation, cunettes de drainage, plan de chantier et de circulation pour éviter la gation des véhicules, réutilisation des déblais pour le remblai, etc.).						
	8. Annexes						
8.1 Ai	nnexes obligatoires						
	Objet						
K	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;						
Г	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;						
K	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;						
Γ	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;						
	utres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire						
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
	Objet Page 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1						
	2 7 IIIIN 2012						

## 9. Engagement et signature

Mourice Bozov, maire de Saint Colombian der Villares

